



Opportunités d'actions pour protéger et restaurer les populations de pollinisateurs en Wallonie

Note de synthèse

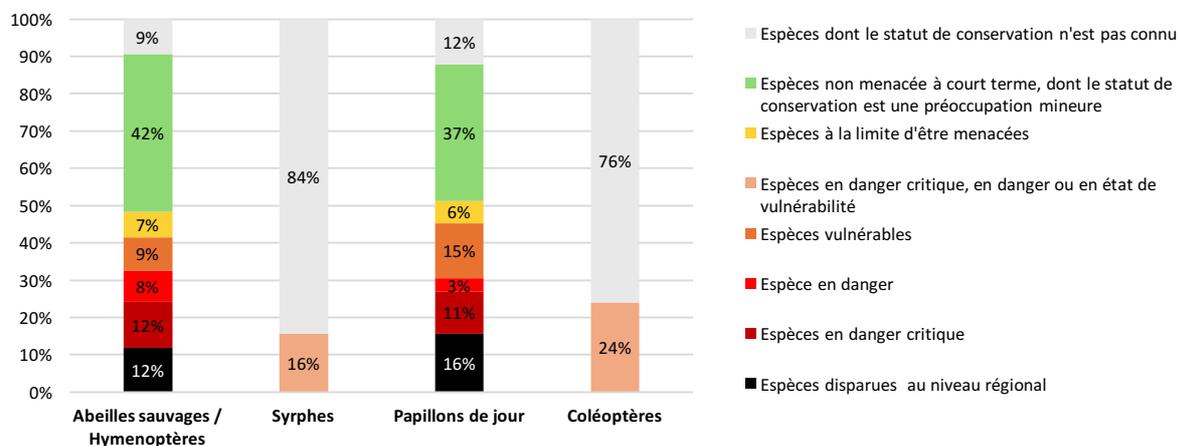
Cette note de synthèse synthétise plusieurs sources de données scientifiques pour présenter une vue d'ensemble de l'état de conservation des pollinisateurs en Wallonie, et indique des orientations d'action pour participer à la restauration des espèces et de leurs milieux d'existence.

Etat actuel de conservation des espèces de pollinisateurs

Tous les groupes de pollinisateurs (Hyménoptères, Diptères, Lépidoptères, Coléoptères) présentent un état de conservation très inquiétant en Belgique. Un nombre important d'espèces a disparu et de nombreuses espèces sont menacées de disparition :

- 12% des espèces d'abeilles sauvages sont éteintes et 36% sont considérées comme menacées ou quasi menacées.
- 53% des espèces de fourmis seraient menacées.
- Les syrphes montrent une tendance au déclin et plus de 15% des espèces sont menacées.
- Entre un tiers et la moitié des espèces de papillons ont disparu ou sont menacées.
- 24% des espèces de Coléoptères seraient menacées.

Figure 1 : Part des espèces pollinisatrices éteintes, menacées et de préoccupation mineure en Belgique.



Facteurs de menaces affectant les pollinisateurs

Selon l'IPBES, les populations de pollinisateurs sont menacées par plusieurs facteurs directs dont l'origine est largement anthropique. Parmi ces menaces figurent les changements d'usage des terres, l'agriculture intensive et l'utilisation de pesticides, la pollution de l'environnement, les espèces exotiques envahissantes, les agents pathogènes et les changements climatiques. De nombreuses études scientifiques confirment l'incidence négative de ces facteurs sur les pollinisateurs.

Les changements d'affectation des sols et la perte d'habitat, ainsi que les effets des pesticides, sont généralement identifiés comme les facteurs les plus importants du déclin des pollinisateurs, en particulier des pollinisateurs sauvages. Ces facteurs interagissent souvent de manière complexe, amplifiant leurs effets négatifs sur les populations de pollinisateurs. Pour lutter contre le déclin des pollinisateurs, il faut adopter une approche holistique qui s'attaque simultanément à ces multiples facteurs.

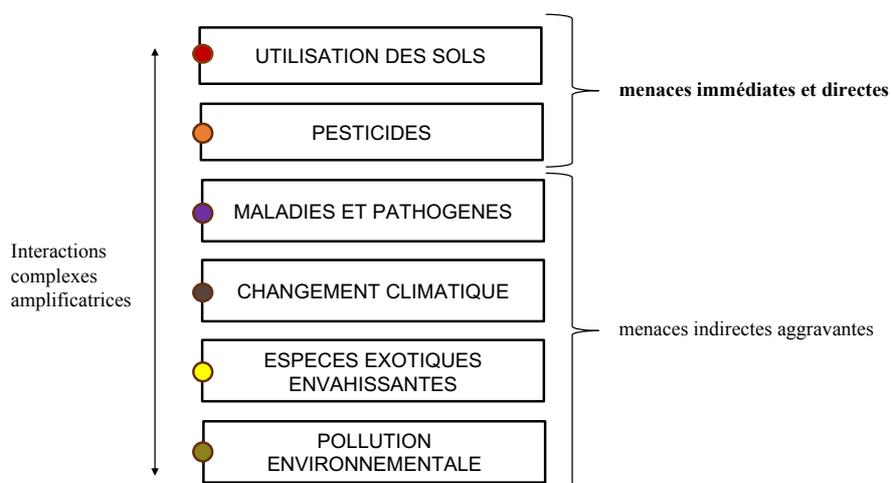


Figure 2 : Facteurs de menaces des pollinisateurs.

Notes de lecture :

Les chiffres relatifs à l'état de conservation des espèces proviennent d'évaluations menées à différentes dates, dont certaines datant de plus de 20 ans. La part des espèces menacées est susceptible d'être supérieure à la date actuelle. Les chiffres concernent le périmètre des espèces connues, d'autres espèces non répertoriées sont également susceptibles d'être menacées.

Sources relatives à l'état de conservation des espèces :

- European red list of bees: (Nieto et al. 2014)
- Belgian Red List of Bees (Drossart et al., 2019)
- (N. Vereecken et al. 2022)
- CARI, <https://www.cari.be/La-liste-rouge-des-abeilles-sauvages-de-Belgique.html>
- (Kestemont 2019; 2025)
- Liste rouge européenne des syrphes: (Lees et al. 2022)
- Peeters M., Franklin A. & Van Goethem J., 2003. *La biodiversité en Belgique*. Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Bruxelles, 416 pp. cité dans la Stratégie nationale pour les pollinisateurs 2021-2030
- Statut de conservation des papillons de jour en Région wallonne (2008), *Etat de l'Environnement wallon 2010*
- European red list of saproxylic beetles.

Références institutionnelles relatives aux facteurs de menaces :

- (Potts et al. 2016)
- (Révision de l'initiative Européenne Sur Les Pollinisateurs : Un Nouveau Pacte En Faveur Des Pollinisateurs 2023)
- (Pörtner et al. 2022).

Stratégie proposée pour restaurer les populations de pollinisateurs

Les mesures qui répondent aux facteurs de menaces immédiats (utilisation des sols et perte des habitats, et pesticides) et qui sont destinées aux zones d'habitats et de nourriture des pollinisateurs (zones naturelles et zones agricoles) sont considérées comme particulièrement critiques et devraient faire l'objet d'actions ambitieuses et rapides. Les mesures situées dans les autres zones et visant à répondre aux facteurs indirects doivent être mise en place en parallèle, pour appuyer l'effet positif des mesures prioritaires.

Au sein des zones de cultures

La restauration des populations de pollinisateurs doit passer par : 1. l'amélioration des pratiques agricoles notamment via la réduction des pesticides ; 2. l'intégration d'éléments de maillage écologique efficaces autour et au sein des zones cultivées ; et 3. l'augmentation des zones d'interface, favorables aux pollinisateurs, entre zones cultivées et non cultivées.

Au sein des prairies

Les actions identifiées comme prioritaires au sein de la littérature scientifique et institutionnelle sont notamment de : 1. conserver les surfaces de prairies existantes ; 2. rendre les prairies plus extensives ; et 3. renforcer le maillage écologique au sein et autour des prairies ;

Dans toutes les zones agricoles

Plusieurs mesures sont envisageables de manière complémentaire à la fois aux cultures et aux prairies, telles que : 1. le développement des modes de production agricoles à moindre intrants, notamment de l'agriculture biologique, et 2. le développement et le suivi des ressources florales continues à l'échelle du paysage.

Dans les forêts

Des mesures pertinentes incluront : 1. l'adaptation des plans de gestion pour prendre en compte les pollinisateurs ; et 2. la mise en place et l'entretien de lisières et de zones ouvertes, habitats clés pour les pollinisateurs.

Dans les espaces urbains, périurbains et dans les zones rurales artificialisées

La création et le maintien d'espaces favorables pour les pollinisateurs peut jouer un rôle de refuge pour certaines espèces.

De manière transversale...

En complément de ces mesures par zones, des plans d'action spécifiques devraient être mis en place pour les espèces les plus menacées. La réduction des pollutions affectant les pollinisateurs est nécessaire de manière transversale. Enfin, l'engagement de tous les types d'acteurs pourrait être un facteur clé pour encourager une vaste mise en place d'actions.

Les orientations présentées ne sont pas exhaustives et n'engagent ni les auteurs ni leurs institutions.

